

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019**

L'An deux mil dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 12 2019

Présents : M BLANC Amédée - M VALLA Max - M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - M ASTIER Sabin - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absent excusé : M BRUCHON Fabrice -

Secrétaire de Séance : M ASTIER Sabin

1 – SALLE POLYVALENTE

Le marché public de travaux a été lancé le 31/10/2019. Sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour un montant de travaux estimé à 473 883 € HT. Suite à l'épisode neigeux du 14 novembre 2019, la date de réception des offres a été reportée du 25/11/2019 au 02 décembre 2019 12h. Les offres sont notées selon les critères des valeurs techniques 50 % (moyens en matériels et personnel affecté au chantier pour 25 % et méthodologie pour 25 %) et le prix pour 50 %.

M Le Maire présente sous forme de tableau les différents lots et les différentes offres correspondantes ainsi que l'analyse proposée par notre maître d'œuvre, M Girardet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente comme suit :

- lot 1 : VRD Terrassement à la SARL Comte travaux publics d'Alboussière pour 2 968,70 € HT.

- lot 2 : Gros œuvre à la SARL Vert Eric et Fils Maçonnerie de Colombier-Le-Vieux pour 67 638,58 € HT.

- lot 3 : Métallerie : infructueux.

- lot 4 : Menuiseries extérieurs à SARL Menuiserie Bard de Désaignes pour 51 659 € HT option 1 peinture NABUCO et option 3 abri entrée comprises.

- lot 5 : Cloisons, isolation, plafond, peinture : infructueux.

- lot 6 : Menuiseries intérieurs à la SARL Menuiserie Bard de Désaignes pour 26 452,74 € HT

- lot 7 : Carrelage à la SAS Zanutto entreprise de St Jeure d'Andaure pour 42 619,29 € HT.

- lot 8 : Étanchéité zinguerie : infructueux

- lot 9 : électricité à Yannick Grange de St Victor pour 48 270,50 €

HT

- **lot 10 : Plomberie, chauffage, ventilation, chaudière bois à SAS Entreprise Mesbah-Savel de Arlebosc pour 107 304 € HT avec l'extension de garantie et le compteur calorimétrique.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le marché susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec les différentes entreprises pour les montants indiqués ci-dessus.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

Concernant le permis de construire déposé fin juillet, les commissions relatives à l'accessibilité et à la sécurité sont passées. Nous attendons l'arrêté accordant le PC.

La commune doit réaliser une réserve incendie de 120 m³ pour la sécurité incendie. Il convient de vérifier que la pression sera suffisante.

Les employés communaux doivent entreprendre la démolition de l'estrade et du bar (plan de travail).

La première réunion de chantier est prévue le 09/01/2019.

2 – APPARTEMENTS

M Le Maire rappelle que chaque année les loyers augmentent conformément à l'indice INSEE de référence. Ces augmentations peuvent être de l'ordre de 5 € par mois selon le montant. M Le Maire propose de faire une pause cette année dans l'évolution des loyers. Les loyers 2020 seront identiques à 2019.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de ne pas appliquer l'évolution des loyers pour l'année 2020
DIT que les montants de 2020 sont identiques à 2019**

Mme Canel Monique informe le conseil municipal que seul l'appartement de Charlon est vide. Après réflexion le montant du loyer de cet appartement est fixé à 350 €.

Mme GEROME Virginie a prit la location au 1^{er} novembre de l'appartement au dessus de la bibliothèque.

Suite à l'incendie de leur location au Chenevier, M et Mme BOVET ont été relogés d'urgence dans l'appartement n°5. Ils paieront leur loyer à partir du 1^{er} janvier 2020.

3 – DÉNOMINATION : CHEMIN DE MOUTARDE

M Valla Max précise que le chemin de moutarde n'a pas été nommé lors de la création de l'adressage (délibération du 06/05/2015). Il précise également que ce chemin part de la route des crêtes, la première habitation est à environ 400m de cette route.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,
ADOpte la dénomination suivante « Chemin de Moutarde »
MANDATE Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir**

4 – EGLISE

Suite a la visite de maintenance annuelle de la cloche de l'église. Il apparaît que le battant est usé et à changer.

M Joly présente le devis et une photo du battant à changer.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de faire changer le battant
AUTORISE M Le Maire à signer le devis correspondant de 1 326 € HT avec
l'entreprise Bodet Campanaire**

5 – TEMPLE

M Joly propose un devis pour le chauffage du temple. Il s'agit de chauffage a air pulsé manuel fonctionnant avec des bouteilles de gaz propane . Pour le volume du temple il en faut 2.

Cette solution de chauffage peut convenir, le bruit ne devrait pas gêner l'utilisation de ce lieu de culte.

Le montant est de 604 € HT pour les 2.

Le conseil municipal décide d'essayer cette solution et dit qu'elle devra ré-étudier la question si cela ne fonctionnait pas.

6 – SIE DOUX ORMEZE

M Joly a assisté a la réunion du SIE. Ils ont délibéré pour la dissolution de ce syndicat qui a été créé en 1922 et n'a plu son utilité aujourd'hui.

Ce syndicat sera dissout le 29/02/2020. Il convient d'attendre la clôture l'exercice 2019 pour connaître le montant précis de l'actif a repartir en fonction des mètres de réseaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable de principe à la dissolution du SIE DOUX et ORMEZE à compter du 29 février 2020 ;

- Accepte, de principe, les conditions de liquidation du Syndicat et la répartition de l'actif et du passif telles que décrites dans le projet de tableau ci-après en annexe de cette délibération :

*** Répartition en fonction de la longueur du réseau ;**

*** Répartition en fonction des affaires en cours identifiées avec le SDE 07 ;**

*** Répartition pour équilibrer le bilan de chaque commune membre qui ne sera définitive qu'après le vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019.**

- Prend note que le personnel est démissionnaire de sa propre initiative ;

7 – BUDGETS 2019 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget eau et assainissement.

M Le trésorier sollicite la commune pour la mise à jour des comptes d'inventaire. Il apparaît que le compte « études » contient toujours les études concernant la réalisation de l'assainissement collectif. Il convient de prendre une décision modificatives permettant d'intégrer ces études au compte de travaux auxquelles elles correspondent. Ceux sont des opérations d'ordres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la DM au BP commune 2019 comme suit :

diminution	chapitre 40	- 8 500 €
	compte 21562 « service d'assainissement »	
augmentation	chapitre 040	+ 8 500 €
	compte 2031 « frais d'études »	

Budget commune

Le chapitre 65 n'a plus de crédit pour terminer l'année. Quelques dépenses doivent encore y être débité. Il convient de rajouter des crédits sur ce chapitre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la DM au BP commune 2019 comme suit :

diminution	chapitre 11 charges à caractère générales	- 1 000 €
	compte 6258 « divers »	
augmentation	chapitre 65 autres charges de gestion	+ 1 000 €
	compte 6574 « participation subvention »	

8 – DIVERS

M Le Maire propose d'organiser une réception pour le départ de M NERON Laurent qui est resté au service de la commune pendant presque 20 ans. Ce serait également l'occasion d'accueillir le nouveau boulanger.

M ASTIER Sabin informe que le chemin de la petite côte est en très mauvais état. Il faut le prévoir pour les opérations de voirie en 2020.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h45

Le Maire,
Amédée BLANC